

Département
de l'Ardèche

Commune de
BERRIAS-ET-CASTELJAU
07460

Compte-rendu Séance du 23 mai 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 16 mai 2018

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Jean-Christophe AGIER - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE et Mmes Claudine FOURNIER - Françoise MICHAUX et Elisabeth GILLES.

Procuration : M. Serge BORER a donné procuration à M. Edmond GAYRAL

Absent excusé : M. Philippe MAURIN

Absents : MM. Nicolas RICHARD et Sébastien CAUQUIL

Secrétaire de séance : Morgane LABALME-COMBALUZIER



Le Procès-verbal du **25 avril 2018** a été lu et approuvé à l'unanimité après les observations de Madame Claudine FOURNIER :

- Dans les questions diverses, travaux de l'église : le coût de la main d'œuvre des agents communaux n'apparaît pas.
- Dans les questions diverses toujours, la question concernant l'état d'avancement de la signature du bail commercial avec EXPLO a été éludée. Faute d'éléments nouveaux suite au courrier AR

1 – PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des termes du protocole et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE que chacun soit vigilant et que toute action suspecte soit remontée au secrétariat de la mairie.

2 – AUTO SURVEILLANCE DES SITES DE BAINADES –SAISON 2018

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent, à 4 Contre et 8 Pour, de déléguer à l'EPTB la gestion des sites de baignade de la commune (Mazet et Chaulet) pour l'auto surveillance de la qualité sanitaire des eaux de baignade durant la saison 2018 et autorisent Monsieur le Maire, ou Monsieur le Maire-délégué en cas d'empêchement, à signer la convention s'y rapportant jointe à cette délibération.

De plus, afin d'avoir une cohérence de gestion entre les différentes Communautés de Communes, les membres du Conseil Municipal souhaitent qu'au titre de la compétence tourisme, l'analyse des eaux de baignades soit prise en charge par les Communautés de Communes.

3 – DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) – CONTRÔLE TECHNIQUE DES POINTS D'EAU INCENDIE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent, à 3 abstentions et 9 Pour, de déléguer au SEBA le contrôle des 37 poteaux incendie au titre de l'année 2018 : vérification visuelle, contrôle de l'étanchéité et de la vidange et vérification des performances hydrauliques (pression statique

et débit sous une pression dynamique de 1 bar), hors déplacement, y compris édition d'un rapport de contrôle (intégrant le contrôle fonctionnel : localisation, signalisation, accessibilité, état général et fonctionnement) et mise sous plan cartographique ainsi que la prise en charge des frais de déplacement d'un agent par tournée dans une même commune et autorisent Monsieur le Maire, ou Monsieur le Maire-délégué en cas d'empêchement, à signer la convention s'y rapportant.

Questions diverses :

↳ PLU : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Tribunal Administratif de Lyon a désigné un commissaire-enquêteur.

↳ Monsieur Bernard VALETTE interroge Monsieur le Maire sur les scooters dans le bourg. Monsieur Bernard ROUVEYROL précise qu'il a rencontré le propriétaire. Ce dernier lui a expliqué que son souhait était de faire un peu de publicité. Monsieur le Maire-délégué lui a fait remarquer qu'il occupait le domaine public et qu'une demande devait être déposée en mairie afin d'être instruite en commission de sécurité pour avis et ensuite être inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal pour validation. En cas d'accord, une redevance d'occupation du domaine public lui serait adressée.

À ce sujet, Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'il s'est renseigné auprès des boulangers pour savoir si une interdiction de stationner devant le commerce serait opportune. La réponse a été négative. Les membres du Conseil Municipal proposent le stationnement minute en apposant une signalétique au sol, par exemple. Madame Claudine FOURNIER précise que c'est déjà ce qui se pratique et qu'il n'est pas nécessaire d'abuser de la signalétique. Monsieur le Maire lui répond que sans signalétique et sans arrêté du Maire, les services de la Gendarmerie ne peuvent pas dresser de procès-verbaux en cas d'abus.

↳ Monsieur Jean-Christophe AGIER demande que la saison de fleurissement commence plus tôt cette année.

↳ Monsieur Bernard VALETTE s'interroge sur le démarrage du fauchage des routes. Monsieur le Maire l'informe que les agents municipaux commencent le travail ce jeudi 24 mai 2018.

↳ Monsieur Bernard VALETTE demande que soient ajoutés un container jaune et un vert à la Sarrazine. Il explique qu'à la suite d'une rencontre avec Monsieur GARRIDO, chargé des Ordures Ménagères à la Communauté de Communes, qui l'en a informé, il suffit d'aller les chercher à la déchetterie de Beaulieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.